



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024 2024/074

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le quinze mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etai^ent présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à M. Christian ROUX), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Robert ACQUITTER), M. Yannick DANIEL.

Secrétaires de séance : Mme Céline BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1^{er} juin 2024						
Education Enfance Jeunesse	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Permanent	Recrutement cuisinier
Au 1^{er} juillet 2024						
Services Techniques	Création	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Recrutement agent des espaces verts
Au 1^{er} septembre 2024						
Action culturelle et vie associative	Création	Adjoint du patrimoine	1	24h	Non permanent - Accroissement saisonnier pour un mois	Recrutement d'un agent contractuel pour assurer l'accueil de l'exposition l'art au gré des chapelles 2024
Solidarité et petite enfance	Création	Apprenti Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture	1		Non permanent - Pour 18 mois	Recrutement apprenti au multi-accueil

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ**, DÉCIDE :

- ◆ **D'APPROUVER** les modifications comme indiquées ci-dessus du tableau des effectifs ;
- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 21 mai 2024
Et de la publication, le 22 mai 2024

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CRASSE

